

Cahier des charges du conseil d'enseignement

I - Quelques critères pour le fonctionnement des disciplines

- Réflexion sur le matériel et les moyens ;
- devoirs communs en seconde ;
- devoirs surveillés et bacs blancs ;
- harmonisation des exigences ;
- harmonisation des progressions sur plusieurs niveaux ;
- harmonisation dans la lecture des recommandations et programmes ;
- Concertation régulière (heure de concertation ?) ;
- échange de pratiques ;
- accueil des nouveaux collègues ;
- initiation aux nouvelles technologies ;
- veille pédagogique et expérimentation ;
- projet de répartition de service prenant en compte à la fois les souhaits des collègues, les besoins de l'établissement et les "voies d'excellence" de chacun ;
- partage des rôles ;
- mise en place d'un projet de discipline dans le cadre du projet d'établissement ;
- intégration des axes du projet d'établissement dans la discipline.

II - Le coordonnateur

(pour désignation par ses pairs et validation par le chef d'établissement du coordonnateur année à venir , sachant que le coordonnateur devra être membre du Conseil Pédagogique).

- Anime l'équipe, le travail du groupe disciplinaire ;
- répartit les tâches ;
- assure la cohérence ;
- facilite la réalisation des projets ;
- fait l'interface avec l'équipe de direction, le groupe de pilotage ;
- fait l'interface avec IPR ou IG ;
- établit au nom de l'équipe, rapports, bilans et projets ;
- gère les crédits ;
- participe au Conseil pédagogique ;
- participe à la représentation de l'établissement.

III - Pour le conseil de fin d'année (état des lieux / bilan de la discipline)

(Liste non exhaustive)

➤ En termes de pratique pédagogique

- Accompagnement personnalisé ;
- organisation des enseignements de spécialité ;
- organisation des enseignements non disciplinaires (EMC, aide à l'orientation, etc.) ;
- mise en œuvre des programmes ;
- champs communs avec d'autres disciplines ;
- difficultés rencontrées sur certains points du programme.

- **En termes de concertation**
 - Échange de pratique ;
 - devoirs communs ;
 - harmonisation des progressions ;
 - harmonisation des exigences.
- **En termes d'Orientation**
 - Travail sur le projet de l'élève ;
 - adéquation avec le niveau d'exigence de la série.
- **En termes d'outils**
 - Nouvelles technologies ;
 - liens avec le CDI.
- **En termes de budget**
 - Crédits de fonctionnement ;
 - politique d'investissement.
- **En termes d'ouverture sur l'extérieur**
 - Culture ;
 - sorties pédagogiques ;
 - international ;
 - relations avec les entreprises.
- **En termes de formation**
 - Formations suivies et effet sur la discipline ;
 - liaisons avec le collège ;
 - besoins nouveaux.
- **En termes de communication**
 - Journées portes ouvertes ;
 - présentation dans les collèges ;
 - rayonnement de la discipline.
- **En termes de participation à la formation des adultes (GRETA)**
- **En termes de participation à la formation sous statut d'apprentissage**